

Agent d'exploitation réseaux eau potable et assainissement

Synthèse de l'offre

Employeur :	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN 3 av de la gare 40200Mimizan
Grade :	Adjoint technique territorial
Référence :	O040200700084706
Date de dépôt de l'offre :	01/08/2020
Type d'emploi :	Emploi permanent
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	01/10/2020
Date limite de candidature :	30/09/2020
Service d'affectation :	Eau et assainissement

Lieu de travail :

Lieu de travail :	3 avenue de la Gare 40200 MIMIZAN
--------------------------	--------------------------------------

Détails de l'offre

Grade(s) :	Adjoint technique territorial Adjoint technique principal de 2ème classe Adjoint technique principal de 1ère classe
Famille de métier :	Eau et assainissement
Métier(s) :	Agente / Agent d'entretien des réseaux d'eau potable et d'assainissement

Descriptif de l'emploi :

La Communauté de Communes de Mimizan recherche un agent technique d'exploitation réseaux eau potable et assainissement pour son service eau et assainissement. L'agent sera placé sous l'autorité du responsable d'exploitation du service, et sous la responsabilité du chargé d'exploitation pour la partie travaux.

Profil demandé :

De formation BEP,CAP,BAC PRO, fontainier.
Une expérience dans les métiers de l'eau serait appréciée.

L'agent devra avoir le sens du service public, faire preuve de polyvalence, d'autonomie et de dynamisme, et avoir un esprit d'équipe et le goût du terrain.

A l'aise avec l'informatique (SIG, tablettes, applications mobiles etc...)

Titulaire des permis C et BE, ainsi que des CACES minipelle, tractopelle, grue auxiliaire et CATEC serait un plus

Mission :

L'agent aura en charge les missions suivantes :

- Interventions chez les abonnés (ouverture/fermeture des compteurs et des branchements, relevé des index manuels et radio, utilisation du matériel de relève, messages releveurs, identification des alarmes et résolution des problèmes, passages caméra des branchements d'eau usé ; contrôles des branchements et des boites d'eau usée, tests à la fumée ; renseignement des fiches d'intervention et reporting informatique, utilisation sur tablette ou téléphone du SIG CLICMAP pour renseigner les informations patrimoniales).

- Entretien, renouvellement et réparation du patrimoine : (changement des compteurs, vannes, organes hydrauliques, réparation des fuites réseaux assainissement et eau potable branchements et équipements associés, matériel de traitement des eaux, tous travaux liés à l'exploitation des réseaux ; débouchages de réseau et des branchements avec l'hydrocureur du service ; réalisation du plan annuel d'hydrocurage préventif et de passage caméra ; lecture de plans, fermetures et man'uvre de vannes, renseignement des plans et réalise le reporting à sa direction, utilisation du SIG informatique ; conduite d'engins de chantier (tractopelle, mini pelle, grue auxiliaire, tracteur, hydrocureur, grue auxiliaire)

- Travaux neufs et de réhabilitation (travaux de branchements eau potable et assainissement, préparation des pièces et réalisation des travaux ; pose de bornes, boites de branchements, siphons ; pose de canalisation eau potable et assainissement tous matériaux, toutes conditions ; conduit les engins spécialisés (tractopelle, mini pelle, grue auxiliaire).

L'agent aura en charge une astreinte d'exploitation pendant laquelle il devra être disponible 24 h sur 24 pendant la semaine d'astreinte selon le planning annuel défini par le responsable d'exploitation.

L'agent se devra également d'appliquer les procédures et modes opératoires qualité ISO 14001, et respecter les consignes d'hygiène et de sécurité.

Contact et informations complémentaires : Les candidatures (cv + lettre de motivation) sont à adresser par courrier à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Mimizan - 3 avenue de la Gare - 40200 Mimizan, ou bien par mail : rh@cc-mimizan.fr, le 31 août 2020 au plus tard.

Téléphone collectivité : 05 58 09 44 55

Adresse e-mail : rh@cc-mimizan.fr

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.